



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – DERVOUOT Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent : GENTIN Hervé

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Elisabeth BOITTIN-BARDOT à Régine SCAER JANNEZ
- Véronique ORVOEN à Olivier BELLEC
- Franck HEMON à Marcel QUEMERE
- Marthe LE GUILLOU à René CANTIE

Date de convocation : 13 septembre 2013

Mme Régine SCAER JANNEZ est nommée secrétaire de séance.

**AMENAGEMENT
DE CROISSANT
BOUILLET
GROUPEMENT DE
COMMANDE AVEC
CONCARNEAU ET
MELGVEN - MODIFICATION
DE LA CONVENTION**

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....24

Nombre de votants :28

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, rappelle qu'un projet de convention relatif à la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes de Concarneau, Melgven et Trégunc a été présenté lors du conseil municipal du 31 mai 2013. L'objet du groupement de commandes concerne la maîtrise d'œuvre et la réalisation d'un aménagement de la voirie traversant le secteur de Croissant-Bouillet.

Dans le cadre de ce projet, des études complémentaires doivent être menées pour étudier la pertinence du raccordement de ce secteur à l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le fait d'inclure dans la convention entre les communes de Concarneau, Melgven et Trégunc la réalisation d'études relatives à l'assainissement et autorise le Maire à signer la convention ainsi complétée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 23 septembre 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130926-DE13200915-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2013

Publication : 26/09/2013